

COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 09 avril 2022

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ

Votants: 7

Représentés:

Pour: 7

Excusés: Dominique DUMONS

Contre: 0

Absents: Marc VALLVE

Abstentions: 0

Secrétaire de séance:

Objet: ACCEPTATION DU DONS DE L'ANACR 09 POUR LE MONUMENT DE LA RÉSISTANCE

Délibération n°: DE_2022_031

Monsieur le Maire expose au membres du Conseil Municipal, que suite aux dégradations subies par le monument de la Résistance au lieu-dit RAMBERT, l'ANACR 09 (Association Nationale Des Anciens Combattants et Amis de la Résistance) s'est proposée de faire un dons à la Commune de Roquefixade pour participer à la rénovation du monument.

Cette somme provient de dons et subventions reçus par l'ANACR 09.

Le dons s'élève à 4 985.00 €.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'acceptation de ce dons.

Les membres présents du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le dons de l'ANACR09.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER



RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/06/2022 009-210902490-20220409-DE 2022 031-DE